

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havat, rue J.-J. Rousseau, 8
 MM. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 15 Avril 1876

Les vacances parlementaires de Pâques viennent de commencer. Sénat et Chambre des députés se sont prorogés jusqu'au 10 mai, c'est-à-dire pour un mois environ.

Dans la séance de lundi, la Chambre des députés a invalidé l'élection de M. Rouher à Ajaccio; dans la séance de mardi, le tour de M. Veillet, nommé dans les Côtes-du-Nord, est venu. Autant il était logique d'invalider M. Rouher dont on avait annoncé publiquement et effrontément, pendant la lutte électorale, l'option en faveur d' Ajaccio, presque au même moment où on annonçait son option pour Riom, autant la cassation de l'élection de M. Veillet a paru mal fondée.

La Chambre des députés a donc fini sa première session comme elle l'avait commencée. Au lieu de se montrer tolérante, elle a invalidé sans trêve ni repos, les représentants que les départements avaient élus, mais qui n'avaient pas le don de lui plaire. Il y a eu successivement des élections cassées pour de très-justes motifs, celle de M. Rouher, par exemple, et celles de la plupart de ses amis qui, tout remplis des souvenirs du bon temps, n'avaient reculé devant aucune manœuvre ni aucun mensonge. Mais l'opinion est très-froissée de la tendance générale de la Chambre. Nous souhaitons que pendant les vacances nos mandataires fassent de salutaires réflexions, et qu'ils comprennent qu'en continuant à agir comme par le passé ils porteraient le plus rude coup aux institutions actuelles.

Du reste, la Chambre des députés n'a pas terminé son œuvre de la vérification des pouvoirs. Les élections de MM. le prince de Lucinge, Bartoli et du Demaine ont été réservées pour le retour, et c'est alors seulement que nous pourrions définitivement juger la nouvelle Chambre. Les plus grosses questions, en effet, se présenteront : un nouveau régime municipal, la révision de la loi sur l'enseignement supérieur, les propositions relatives à la liberté de réunion et d'association, au rétablissement de la mairie centrale de Lyon, sans compter les propositions qui concernent la durée du service militaire, le régime de la presse et des modifications à la loi électorale : voilà autant de rudes combats en perspective et dans lesquels le ministère devra prendre position, sans oublier la question de l'amnistie.

Cette question de l'amnistie a donné lieu à une sorte de débat préliminaire, dans la dernière séance de la Chambre des députés. On trouvera plus loin l'analyse de cette discussion et les

détails les plus importants. Nous sommes très-heureux d'avoir à dire que M. Ricard, avec une grande éloquence et surtout avec une généreuse indignation, a vigoureusement averti et cinglé l'impérialisme.

Les invalidations de MM. Rouher et Veillet portent à quinze le nombre des élections annulées. Ce sont celles de MM. Malartre, Gavini, Haentjens, de la Rochejacquelein, Aimé de la Chevrière, de Cardenau, Peyrusse, Cuneo-d'Ornano, duc de Feltre, de Miramont-Fargues, de Boigne, Chesnelong, Fairé, Rouher et Veillet.

Les enquêtes sont au nombre de trois : enquête sur M. de Mun (Morbihan), enquêtes sur MM. d'Ayguévives et Tron (Haute-Garonne).

On assure, à Versailles, que l'enquête relative à l'élection de M. de Mun sera suivie de la validation pure et simple.

La commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. le comte de Mun avait adressé une lettre au cardinal-archevêque de Paris pour le prier de se présenter devant elle et de répondre aux questions qu'on lui ferait. Mgr Guibert a répondu à cette invitation par la lettre suivante :

A Monsieur le président de la commission d'enquête.
 « Paris, le 5 avril 1876.

» Monsieur le président,

» J'ai reçu votre lettre du 3 avril, par laquelle vous m'invitez à me rendre dans le sein de la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de Pontivy.

» Durant ma vie épiscopale déjà longue, je suis toujours resté étranger à la politique. Je ne me désintéresse pas assurément des affaires de mon pays, et je crois que l'on ne peut contester au prêtre l'exercice de ses droits de citoyen ; mais, au milieu des compétitions de partis qui déchirent notre patrie, j'estime que les ministres de la religion font sagement d'éviter tout ce qui pourrait compromettre le ministère sacré dont ils sont investis pour le bien de tous.

» La commission d'enquête, qui juge nécessaire de m'entendre, suppose évidemment que je sais beaucoup de choses sur l'élection de Pontivy ; la vérité est que je ne m'en suis ni occupé ni informé pendant toute la période électorale. Seulement, Mgr l'évêque de Vannes m'a fait savoir qu'on répandait dans l'arrondissement le bruit que M. Cadoret avait l'appui de l'évêché, et que même, comme prêtre habitant Paris, il avait aussi mon assentiment. J'ai répondu à mon vénérable collègue qu'il importait, dans l'intérêt de la sincérité du vote, de démentir ces fausses allégations.

» C'est ce qu'a fait Mgr l'évêque de Vannes en publiant quelques lignes d'une lettre que je lui ai écrite en réponse à la sienne.

» Mes sympathies intimes, je ne le dissimule pas, étaient toutes pour M. le comte de Mun, homme plein de loyauté et de droiture, dont le talent sera un honneur pour la tribune française.

» Je ne sais rien de plus, monsieur le président, sur cette élection, et je ne possède aucun renseigne-

ment qui soit de nature à intéresser la commission ; vous ne vous étonnerez donc pas si je m'abstiens de me rendre à la convocation que vous m'avez adressée.

» Agrérez, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

» J. Hipp.,

» Cardinal-archevêque de Paris.

Quel sera le successeur de M. Rouher, à Ajaccio ? Des efforts sont faits auprès du prince Napoléon pour l'empêcher de se présenter, et l'on serait heureux, paraît-il, d'une touchante réconciliation de famille, malgré les dîners gras du Vendredi-Saint. On en a vu bien d'autres, en effet, dans la fameuse dynastie ! Napoléon III n'avait-il pas commencé par se battre avec les *Carbonari* contre le gouvernement pontifical ? Il paraît cependant que le prince Napoléon ne se montre pas très-disposé à abdiquer sa candidature corse. S'il persiste dans cette prétention de marcher pour son propre compte, il est probable que le prince Charles Bonaparte sera choisi comme candidat de l'ex-prince Impérial. Ce serait un spectacle édifiant.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 12 avril.

La Chambre s'est prorogée hier, jusqu'au 10 mai et à cette époque la discussion des élections de MM. de Lucinge, Bartoli et du Demaine. On s'accorde à regretter cet ajournement, même dans les rangs de la gauche, d'autant plus que le sort de ces trois élections est arrêté depuis plusieurs jours dans le sens que je vous ai déjà indiqué, c'est-à-dire validation du prince de Lucinge, invalidation de M. Bartoli et enquête sur l'élection de Vaucluse.

La Chambre aura aussi à statuer, dès sa rentrée, sur la question de l'amnistie. L'adoption des conclusions du rapport Leblond n'est pas douteuse, mais on n'est pas sans redouter un peu l'émotion que peuvent produire les péripéties du débat dans une partie de la population parisienne, surtout en présence des excitations de la presse radicale. Il est évident que l'amnistie va être, notamment pour les nouvelles feuilles, une occasion de se créer à Paris une popularité malsaine aux dépens de la presse républicaine moins avancée et déjà hautement qualifiée de réactionnaire par les nouvelles venues.

M. Naquet et d'autres membres de la petite église intransigeante ont déposé une proposition de loi tendant à abroger toutes les lois restrictives de la liberté de la presse. Voilà encore un terrain où les républicains modérés d'aujourd'hui se trouveront peut-être mal à l'aise pour repousser avec avantage l'initiative de M. Naquet. La question est d'autant plus délicate que le groupe bonapartiste paraît résolu à appuyer au besoin les réclamations des intransigeants, afin, dit-il, de permettre à la France d'assister à l'expérience de la vraie république.

La sous-commission chargée d'étudier la question de l'emplacement de la future Exposition universelle

s'est prononcée pour le Champ-de-Mars, sur lequel on prendrait un espace plus considérable qu'en 1867 et que l'on relierait au Trocadéro par un large pont.

On annonce pour vendredi le retour de M. Nigra, à Paris.

Le général Changarnier est gravement malade d'une fluxion de poitrine. On assurait cependant, ce matin, qu'il allait mieux.

Les avis d'Orient sont un peu meilleurs. On aurait beaucoup exagéré les faits insurrectionnels qui se sont produits en Bosnie et dans la Croatie. La situation n'en est pas moins fort grave et si l'on ne désespère pas encore du succès de l'œuvre de pacification, il est certain que personne ne voit encore bien au juste comment la diplomatie parviendra à résoudre la tâche que les événements lui imposent.

Versailles, 13 avril soir.

Le mouvement préfectoral paraîtra demain à l'*Officiel*. Je crois pouvoir vous annoncer d'une façon certaine le remplacement du préfet du Lot, M. de Gombert, qui ne paraît pas devoir être remplacé.

On annonce comme devant paraître dans les premiers jours de mai un mouvement sous-préfectoral qui comprendrait une soixantaine de sous-préfectures.

Le remplacement de M. Durangel, directeur de l'administration départementale et communale et de M. Ducros, directeur du service de l'Algérie au ministère de l'intérieur, paraît aujourd'hui certain. Le ministre de l'intérieur a dû céder sur ce double point aux pressantes sollicitations des notabilités de la gauche et du centre gauche. Il est question de doubler le service confié à M. Durangel et de créer deux directions, l'une de l'administration départementale, l'autre, de l'administration communale.

M. Ricard partira demain avec M. Lepetit pour Niort où il doit se reposer quelques jours.

Lord Lyons est parti aujourd'hui pour l'Angleterre où il compte passer quelques semaines.

La commission chargée d'élaborer un projet d'organisation municipale s'est réunie ce matin. Elle a continué à s'occuper de la nomination des maires.

La commission du budget, réunie hier à Versailles, a décidé que pendant les vacances de l'Assemblée, elle tiendrait ses séances à Paris au Palais-Bourbon.

Le général Changarnier paraît hors de danger.

On assure que la division de l'archevêché de Lyon et la création d'un évêché à St-Etienne sont définitivement arrêtées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 10 avril.

Discussion sur l'élection de M. Rouher à Ajaccio. M. Devès lit un rapport qui conclut à l'invalidation.

L'ancien vice-empereur laisse échapper une marque d'improbation, au moment où le rapporteur, rappelant le vote de déchéance, dénie absolument au prince impérial le droit de se prononcer comme il l'a fait dans une lettre publiée par le journal *l'Aigle*, et adressée à M. Franceschini Piétri.

M. Devès est d'ailleurs d'une courtoisie parfaite : il signale, avec une grande finesse de touche, les contradictions bizarres qui se sont produites dans cette élection. Il rappelle qu'au moment même où à Ajaccio on affichait une dépêche affirmant qu'en

cas de double nomination, l'ancien président du Sénat opérerait pour la Corse, à Riom, M. Rouher ne se montrait pas moins explicite et jurait qu'il ne serait que le député de l'Auvergne.

La situation prêtait peut-être à des rapprochements piquants : M. Rouher n'avait-il pas affirmé à la tribune également qu'il n'existait pas de comité de comptabilité ?

Le rapporteur s'est abstenu de toute réflexion; il a admis l'explication qui lui a été présentée : M. Rouher n'a eu connaissance que très tardivement de la publication de cette dépêche.

Il est vrai que son journal s'est gardé de le démentir, et, tout au contraire, a, jusqu'au dernier jour, protesté — contrairement à ce qu'il savait être la vérité — que l'option était décidée pour Ajaccio.

L'invalidation a été prononcée par la Chambre. Les impérialistes n'ont pas pris part au vote; ils se sont abstenus.

Le *Moniteur universel* dit à ce sujet qu'après le vote de la Chambre, les bonapartistes se sont livrés à des manifestations de joie qui ont bien fait comprendre tout le prix qu'ils attachaient à cette invalidation, et combien la résolution de la majorité aidait l'ex-vice empereur à sortir d'une situation difficile.

On disait à l'issue de la séance que si M. Rouher et ses amis l'avaient osé, ils auraient voté eux-mêmes en faveur des conclusions du rapport de M. Devès.

Séance du 11 avril.

Cassation de l'élection de M. Veillet, dans les Côtes-du-Nord, sous prétexte d'abus de pouvoir de la part de l'administration et du clergé.

M. Leblond lit ensuite son rapport, très modéré de forme, très énergique au fond, qui conclut au rejet pur et simple des propositions d'amnistie, après avoir jugé la Commune comme elle doit être jugée, et après avoir promis toutefois, au nom du gouvernement, que le Président de la République ferait un large et généreux usage du droit de grâce que la Constitution lui donne.

Le rapporteur et le gouvernement étaient d'accord pour demander que la discussion fût renvoyée après les vacances; les bonapartistes n'ont pas manqué de demander la discussion immédiate.

Cette proposition a été présentée par M. Robert Mitchell, et développée par M. Raoul Duval.

On devine sans peine le prétexte dont M. Raoul-Duval s'est servi : Il faut rassurer le pays, il faut que la question posée soit immédiatement résolue. — Mais, en même temps, M. Raoul Duval était obligé de reconnaître que le pays était parfaitement rassuré, et que la question était virtuellement résolue. Tous les sophismes de détail auxquels il a eu recours; avec une fougue et une véhémence qui en déguisaient mal la pauvreté, avaient peine à se soutenir; il l'a senti lui-même, et il s'est lancé alors dans une discussion générale sur l'état du parti bonapartiste, sur ses sentiments, sur l'attitude qu'il lui convient de prendre. M. Raoul-Duval, avec une longanimité pleine de condescendance, a bien voulu déclarer qu'il se proposait de respecter la Constitution, et surtout de « la pratiquer ». Lui qui naguère se réjouissait d'en avoir « cassé le grand ressort », et qui annonçait la volonté de casser tous les autres, s'incline maintenant devant la loi. Voilà donc le vrai motif pour lequel M. Raoul-Duval demandait la discussion immédiate de l'amnistie : il voulait simplement faire une sorte de discours à côté du trône, et qu'au moment de la séparation de l'Assemblée, le pays restât sous l'impression de ce discours.

Cette mise en scène avait quelque chose d'artificiel qui choquait tout le monde. — Nous n'avons pas besoin de l'abdication des partis déchus, s'est écrié M. Ricard, au milieu des plus vifs applaudissements.

Quoi! les bonapartistes consentent à reconnaître la Constitution! Le beau mérite! M. Raoul-Duval avait l'air de faire une concession très généreuse, et il a paru surpris du peu d'enthousiasme qu'elle produisait. Il s'est plaint de l'interruption de M. Ricard; il a déclaré, au milieu de l'hilarité générale, que les gouvernements précédents ne l'avaient pas habitué à un pareil langage; il a posé les bonapartistes en victimes; il a protesté contre les sourires d'incrédulité avec lesquels ses déclarations étaient reçues; il a fait appel à la confiance. M. Raoul-Duval va-t-il donc soutenir le gouvernement? Non, il le trouve mal composé. Est-ce parce que ni ses amis ni lui n'y figurent? Non, c'est parce qu'il n'y a pas dans le ministère de membre de l'extrême gauche. Nous sommes en République; le gouvernement doit appartenir aux républicains, c'est-à-dire aux radicaux, à ceux qui voteront pour l'amnistie.

Cette affirmation a d'abord étonné de la part de M. Raoul-Duval, le grand-conservateur; mais aussitôt M. Raoul-Duval a fait entendre qu'il voterait lui-même l'amnistie. Tout est pour le mieux : M. Raoul-Duval et M. Allain-Targé se donnent la main; nous en sommes fort aises. Le gouvernement n'a pas la prétention sans doute de réunir l'unanimité dans la Chambre; il faut faire la part de l'opposition; la voilà faite : les bonapartistes et les radicaux sont d'accord contre lui.

M. Ricard a pris deux fois la parole, et jamais il n'avait parlé avec autant d'éloquence et de fermeté.

Après ces discours, après le rapport de M. Leblond, après les manifestations de la Chambre, la

question de l'amnistie peut être remise sans inconvénient au mois prochain. Nous le répétons, elle est résolue. Il n'y aura pas d'amnistie. Les craintes des uns, les espérances des autres doivent disparaître à la fois. Si le pays était alarmé, ainsi que les bonapartistes affectent de le croire, il peut se rassurer. Les bonapartistes mêmes ne peuvent pas l'inquiéter, car les votes successifs du suffrage universel viennent de consacrer la déchéance de l'empire, et le gouvernement est décidé à faire respecter la volonté nationale. — Tel a été, en substance, le langage de M. Ricard : on voit que M. Raoul-Duval avait raison de dire que, jusqu'à ce jour, le gouvernement ne l'y avait pas habitué.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Deux élections législatives ont eu lieu : l'une dans le 13^e arrondissement de Paris et l'autre à Saint-Denis. Ni l'une ni l'autre n'a produit de résultat, et un nouveau tour de scrutin sera nécessaire.

Nous n'attachons pas à ces élections plus d'importance qu'elles n'en ont; l'attention publique s'en était assez naturellement distraite; c'est sur la Chambre des députés elle-même qu'on avait les yeux, et non pas sur les deux arrondissements qui pouvaient envoyer chacun une recrue, soit à la gauche, soit à la droite. C'est pourquoi nous n'avons pris aucune part à la lutte électorale, et n'avons soutenu aucun candidat. On nous dira peut-être que notre abstention s'explique encore parce que nous ne pouvions espérer faire accepter un candidat de notre choix ni dans le 13^e arrondissement ni à Saint-Denis. Nous avouons modestement qu'il y a une part de vérité. Ce n'est pas à Paris ni dans la banlieue que les idées modérées que nous représentons ont été le plus généralement victorieuses; nous nous contentons d'avoir triomphé dans le reste de la France, à une majorité considérable. En conséquence, nous pouvons regarder l'élection du 13^e arrondissement et de Saint-Denis avec un désintéressement impartial; et alors, que voyons-nous ?

Nous voyons que les républicains plus avancés que nous, les républicains de la *Republique française*, qui avaient eu une influence si grande, ou du moins si apparente sur les dernières élections, n'en ont eu presque aucune sur les élections partielles qui viennent d'avoir lieu. Ils soutenaient dans le 13^e arrondissement M. Habay, et à Saint-Denis M. le général de Wimpffen. M. Habay, candidat ouvrier cordonnier suivant les affiches, mais ouvrier qui, par sa fortune, présente la surface de plusieurs patrons, n'a eu que 1,742 voix. M. Cantagrel en a eu 3,800. M. le général de Wimpffen a eu 1,717 voix, M. Camille Sée en a eu 5,368. M. Cantagrel n'est pas un candidat qui nous convienne beaucoup, mais nous le préférons à M. Habay, le pseudo-ouvrier. Quand à M. Camille Sée, républicain conservateur, ancien sous-préfet de Saint-Denis, nous ne pouvons que souhaiter son succès, et nous sommes heureux de voir son nom sortir du scrutin avec une avance considérable sur ses concurrents. Nous ne mettons pas en doute que M. Cantagrel et M. Camille Sée ne soient élus définitivement dans quelques jours.

Pourquoi donc n'ont-ils pas été soutenus par les grands électeurs du mois de février? Est-ce que la *Republique française* aurait manqué de perspicacité et aurait mal pesé les chances des divers candidats? C'est possible, mais il est possible aussi qu'elle ait quelque peu manqué de quelque autre chose. Ni M. Cantagrel à Paris, ni M. Camille Sée à Saint-Denis n'étaient, à son point de vue, des candidats inacceptables, par malheur le *Rappel* ne voulait entendre parler, à Paris que du prétendu ouvrier, M. Habay, et ne voulait pas entendre parler, à Saint-Denis, de M. Sée.

Il y a là pour la gauche radicale, mais relativement modérée, un avertissement dont elle devrait profiter. D'autres mésaventures ont pu déjà faire sentir aux chefs de ce groupe politique que le moment était venu pour eux de se déterminer entre l'extrême gauche et les fractions plus conservatrices du parti républicain. Leur situation actuelle est très-difficile, mais dans peu de temps elle deviendra intolérable et peut-être même légèrement ridicule. Si l'image de l'homme resté entre deux selles n'était pas d'un style un peu rabaisé pour des personnages aussi magnifiques, elle s'appliquerait à eux parfaitement. Nous ne pensons pas qu'ils consentent jamais à suivre l'extrême gauche dans ses violences ni dans ses puérités. Ils auraient tort de le faire, car l'opinion dans le pays, et la majorité dans les Chambres ne

sont pas là. Le groupement des partis dans la Chambre des députés l'a montré aussi très-clairement. Enfin les déclarations, et même la conduite passée des hommes dont il s'agit ne leur permettent pas de se rejeter dans la démagogie vulgaire, où ils seraient d'ailleurs traités en suspects. Il faut donc, à moins de renoncer à leur rôle, qu'ils inclinent dans notre sens avec plus de décision de caractère et plus de suite dans les idées. Sinon, le pays leur échappe, la majorité les abandonne. Cela est sensible dans l'attitude de la Chambre des députés, que nous regardons comme la représentation très-exacte et très-heureuse de la nation. On sait comment la pâte parlementaire s'est dérobée d'abord à la main de M. Gambetta. M. Gambetta, depuis, a été plus habile. Il a, certes, un talent de parole et une souplesse d'esprit qui lui permettent de refaire et même d'agrandir une situation compromise. Il comprendra, sans doute, à la suite du scrutin du 9 avril, comme il l'a compris lorsque les tentatives de réunion d'assemblées plénières ont abouti au groupement très-ferme et très-arrêté des trois fractions de la gauche, il comprendra de quel côté souffle le vent, c'est-à-dire où sont le sentiment et la volonté du pays.

Informations

La révision du Cadastre.

On sait que la Chambre des députés a nommé une commission chargée d'examiner le projet de loi pour le renouvellement du cadastre.

Le *Moniteur universel* consacre à cette importante question un article très-intéressant que nous croyons devoir reproduire :

« Le principal de l'impôt était de 240 millions; le tant pour cent était de 16 66. En 1821, on a évalué le revenu à 1,580,597,000 francs. L'impôt était de 154,678,130 francs. Le rapport est 9 78 pour cent. Le montant des contingents a reçu des augmentations annuelles, par l'inscription au rôle des nouvelles propriétés bâties, mais, en réalité, il n'a fait que décroître, parce que le revenu est devenu beaucoup plus considérable en proportion, et surtout parce que l'argent n'a cessé de perdre sa valeur.

Le chiffre du revenu est de 2 milliards 540,043,000 francs pour 1851; celui de l'impôt de 155,064,386 francs; la proportion, de 6 06 pour cent. En 1862, l'administration a évalué le revenu à 3 milliards 96,102,000 francs. L'impôt était de 159,492,663 francs. La proportion tombe à 5 15 pour cent. Aujourd'hui, ou plutôt en 1874, nous nous trouvons en face d'un revenu cadastral, c'est-à-dire d'un revenu minimum de 3,959,165,000 fr. L'impôt est de 167,969,028 fr. La proportion est donc tombée à 4 24 pour cent. Elle est certainement tombée plus bas, car le revenu réel doit dépasser 5 milliards.

Mais nous ne pouvons nous arrêter à d'autres chiffres que ceux de l'administration. Ils ne comprennent ni les départements que nous avons perdus, ni ceux de la Corse, de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, qui ne sont pas encore cadastrés. Voici, d'après les renseignements qu'elle nous fournit, comment les contingents départementaux s'établissent actuellement, en proportion du revenu pour donner la moyenne générale 4 24 pour cent.

Le territoire de Belfort a été considéré comme faisant partie financièrement de la Haute-Saône.

I. — Départements payant plus que la moyenne.

1. Tarn-et-Garonne, 6,51 pour cent. — 2. Lozère, 6,09. — 3. Morbihan, 6,06. — 4. Cantal, 5,90. — 5. Eure, 5,85. — 6. Gers, 5,79. — 7. Manche, 5,64. — 8. Aude, 5,62. — 9. Hautes-Alpes, 5,54. — 10. Lot, 5,47.
11. Côte-d'Or, 5,43 pour cent. — 12. Orne, 5,43. — 13. Dordogne, 5,33. — 14. Tarn, 5,32.
15. Seine-Inférieure, 5,29. — 16. Calvados, 5,26. — 17. Corrèze, 5,20. — 18. Seine-et-Marne, 5,18. — 19. Sarthe, 5,03. — 20. Aveyron, 4,90.
21. Loiret, 4,88 pour cent. — 22. Indre, 4,84. — 23. Eure-et-Loir, 4,79. — 24. Creuse, 4,78. — 25. Oise, 4,78. — 26. Puy-de-Dôme, 4,78. — 27. Somme, 4,76. — 28. Haute-Marne, 4,74. — 29. Charente-Inférieure, 4,72. — 30. Loir-et-Cher, 4,65.
31. Lot-et-Garonne, 4,64 pour cent. — 32. Jura, 4,61. — 33. Haute-Garonne, 4,60. — 34. Meuse, 4,60. — 35. Charente, 4,58. — 36. Finistère, 4,58. — 37. Deux-Sèvres, 4,55. — 38. Saône-et-Loire, 4,53. — 39. Indre-et-Loire, 4,51. — 40.

Isère, 4,49.

41. Aube, 4,46 pour cent. — 42. Maine-et-Loire, 4,44. — 43. Ile-et-Vilaine, 4,38. — 44. Landes, 4,34. — 45. Haute-Loire, 4,32. — 46. Hérault, 4,29. — 47. Haute-Saône, 4,29. — 48. Meurthe-et-Moselle, 4,27.

II. — Départements payant moins que la moyenne.

1. Hautes-Pyrénées, 2,82 pour cent. — 2. Basses-Pyrénées, 2,83. — 3. Seine, 3,05. — 4. Cher, 3,20. — 5. Vaucluse, 3,25. — 6. Ain, 3,26. — 7. Basses-Alpes, 3,27. — 8. Ardèche, 3,20. — 9. Var, 3,36. — 10. Bouches-du-Rhône, 3,36.
11. Vosges, 3,38 pour cent. — 12. Nièvre, 3,50. — 13. Allier, 3,53. — 14. Nord, 3,55. — 15. Ariège, 3,55. — 16. Pas-de-Calais, 3,56. — 17. Loire-Inférieure, 3,59. — 18. Marne, 3,62. — 19. Ardennes, 3,70. — 20. Rhône, 3,73.
21. Gironde, 3,74 pour cent. — 22. Aisne, 3,75. — 23. Yonne, 3,90. — 24. Vendée, 3,92. — 25. Drôme, 4. — 26. Vienne, 4,01. — 27. Pyrénées-Orientales, 4,06. — 28. Haute-Vienne, 4,07. — 29. Seine-et-Oise, 4,13. — 30. Loire, 4,13.
31. Mayenne, 4,15 pour cent. — 32. Gard, 4,18. — 33. Doubs, 4,19. — 34. Côtes-du-Nord, 4,20.

Certes, la différence est grande entre les 6,51 pour 100 de revenu probable payé dans le Tarn-et-Garonne, et les 2,82 payés dans les Hautes-Pyrénées, puisqu'elle est de plus du double de la contribution. A bien peu d'exception près, cette liste fait voir que les plus pauvres départements sont les plus taxés. Les départements qui ont pour chef-lieu Paris, Marseille, Lille, Nantes, Lyon, Bordeaux, Versailles, se trouvent parmi les privilégiés. Or, ils disposent à eux seuls d'une masse de richesse hors de toute comparaison avec le maigre lot de la plupart des autres. L'Etat y perd donc beaucoup si la moyenne de 4 ou 5 pour 100 doit être appliquée partout; et, s'il se désintéresse de toute augmentation sur le produit total des contingents, ce sont les départements pauvres qui y perdent, et encore plus qu'il ne paraît, car non-seulement leurs contingents sont trop lourds, mais, comme ils sont pauvres et ne possèdent souvent ni biens patrimoniaux, ni revenus indirects, leurs dépenses locales ne sont couvertes que par des centimes additionnels greffés sur un principal déjà pénible à supporter. »

Chronique religieuse

Le diocèse de *Toulouse* fera, dans le courant de ce mois, deux grands pèlerinages : l'un à *Lourdes* et l'autre à *Rome*.

— Pendant la dernière semaine du carême, dit la *Gazette de France*, les églises de *Paris* ont été littéralement remplies de fidèles.

M. l'abbé *Bougaud*, à la *Madeleine*, a eu un succès complet; il en est de même du P. *Hubin*, de la compagnie de Jésus.

Un nombreux auditoire, composé de l'élite de la société parisienne, se presse chaque jour pour entendre cette parole élevée, distinguée, courageuse, digne et convaincue.

Le P. *Hubin* offre de nombreux points de ressemblance avec le regretté P. de *Ravignan*.

— *L'Univers* nous donne quelques détails biographiques sur le P. *Franzelin*.

Le P. *Franzelin*, l'un des cardinaux créés par le *Saint-Père* dans le dernier consistoire, est un jésuite de nationalité autrichienne. La nouvelle Eminence est née le 15 avril 1816, dans un bourg du Tyrol.

Le P. *Franzelin* est entré à l'âge de dix-huit ans au noviciat de la Compagnie à *Graz*, en *Styrie*, où il se fit bientôt remarquer par ses immenses talents. Appelé, après le retour de *Gaète*, à une chaire de l'université grégorienne, il y enseigna les langues sémitiques.

— On lit dans le journal *Les droits de l'homme* :

« La commission parlementaire devant laquelle M. Gaibert (il s'agit de Mgr l'archevêque de Paris) refuse de se présenter a, non seulement le droit, mais encore le devoir d'exiger de ce fonctionnaire rebelle l'obéissance aux lois. »

Fonctionnaire est joli !
Rebelle est plus joli encore !
Obéissance aux lois ? Quelles lois ?
Ah ! les rédacteurs des *Droits de l'homme* parlent de lois !
Serait-ce une loi sur les otages ?
Il faut le dire !.....

Henri NADAL.

Chronique locale et méridionale.

A l'occasion des fêtes de Pâques le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi prochain.

Par décret du 13 avril, M. Porteu, sous-préfet de Lisieux, est nommé préfet du Lot, en remplacement de M. de Gombert.

Les offices du Jeudi-Saint ont attiré dans les églises un concours énorme de fidèles. Mgr de Cahors a présidé aux solennelles et imposantes cérémonies de la journée. Un temps superbe a favorisé la visite aux églises.

Le *Journal officiel* dit que conformément aux ordres du ministre de la guerre aucune réunion d'appel de l'armée territoriale n'aura lieu le jour de Pâques.

Nous lisons dans l'*Echo de la Dordogne* : Nous avons le vif regret d'annoncer la mort, à l'âge de 85 ans, du vénérable frère Alphonse, visiteur provincial des écoles chrétiennes, en résidence à Bordeaux. Le frère Alphonse était venu plusieurs fois à Périgueux, où il comptait de nombreux amis. C'était un homme de bien, un vrai philanthrope chrétien, et les regrets de tous ceux qui l'ont connu l'accompagnent dans la tombe.

La température s'est très sensiblement abaissée depuis deux jours à Cahors. Il faisait très froid hier; il fait encore très froid aujourd'hui. Il a neigé la nuit dernière et ce matin.

M. Waddington, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 31 mars 1876.

Monsieur le préfet, Les ravages causés à l'agriculture par les insectes nuisibles ont pris depuis quelques années des proportions véritablement inquiétantes.

M. le ministre de l'agriculture et M. le ministre de l'intérieur m'ont fait l'honneur d'appeler mon attention sur ce regrettable état de choses, dont l'une des causes principales est la disparition ou tout au moins la diminution du nombre des oiseaux insectivores.

Ces oiseaux, qui sont les gardiens naturels de nos récoltes et les plus précieux auxiliaires de l'agriculteur, sont cependant presque partout traités en ennemis. Le cultivateur, oubliant les services incessants qu'ils rendent, ne voit que les dégâts qu'ils commettent; l'enfant poursuit leur destruction, soit en leur tendant des pièges, soit en détruisant leurs nids; et ces alliés que les étrangers viennent nous acheter pour les acclimater chez eux, disparaissent peu à peu de nos campagnes.

Plusieurs circulaires ont déjà été adressées à MM. les inspecteurs d'académie, et de nombreuses notes ont été insérées au Bulletin administratif de mon ministère, afin d'arrêter cette destruction. Néanmoins, je me fais un devoir de répéter au désir que m'ont exprimé mes collègues en réclamant de nouveau le concours des instituteurs.

Je vous prie en conséquence, monsieur le préfet, d'adresser des instructions à tous les maîtres de votre département, afin qu'ils apprennent à leurs élèves à distinguer les insectes nuisibles des insectes utiles à l'agriculture, et qu'ils encouragent ces enfants à détruire les premiers, à protéger les seconds.

Il faut aussi que les instituteurs fassent comprendre aux enfants qu'ils nuisent aux intérêts mêmes de leurs familles en détruisant les nids, et qu'en agissant ainsi ils se montrent aussi imprévoyants qu'ingrats. On devra leur rappeler qu'ils s'exposent à des peines sévères. La loi du 22 janvier 1874, qui complète, en la modifiant, celle du 3 mai 1844 sur la police de la chasse, donne en effet aux préfets les pouvoirs nécessaires pour prévenir la destruction des oiseaux ou favoriser leur multiplication. Des arrêtés préfectoraux ont été pris à cet effet, et les personnes qui contreviennent aux dispositions de ces arrêtés sont passibles d'une amende qui varie de 16 à 100 fr. (article 1^{er} de la loi du 6 mai 1844).

Les instituteurs devront aussi, à l'occasion,

rappeler aux pères de famille que, s'ils se font à eux-mêmes un tort considérable en laissant détruire les nids, ils sont responsables des délits que leurs enfants mineurs pourraient commettre en l'espèce.

J'ajouterai que dans quelques communes que je pourrais citer, des instituteurs ont eu l'heureuse pensée d'organiser parmi leurs élèves des Sociétés protectrices des animaux utiles. Ces Sociétés ont rendu de grands services, et je verrais avec plaisir leur nombre s'augmenter.

J'attache, monsieur le préfet, le plus sérieux intérêt à l'exécution de cette circulaire.

Le ministre de l'instruction publique, WADDINGTON.

Par une décision toute récente, M. le Ministre des finances vient d'améliorer la situation des receveurs ambulants de l'administration des contributions indirectes. Il était alloué annuellement à cette administration un crédit de 500,000 fr. à titre de gratifications, que l'on distribuait comme supplément de traitement entre les agents du cadre secondaire de la partie active. Ces fonds ont été convertis en traitement et affectés à augmenter le traitement maximum des receveurs ambulants. Le cadre de ces fonctionnaires ne comportait que deux classes à 2,100 fr. et 2,400 fr. Dorénavant, il y aura deux classes de plus : à 2,700 fr. et 3,000 fr. Cette mesure portera ses fruits.

Nous lisons dans le *Journal de l'Aveyron* : Un lamentable événement est arrivé le 2 avril à Labessière, commune de Moutet. Le sieur Joseph Manhavière, propriétaire, âgé de 47 ans, donnait depuis plusieurs mois des signes d'aliénation mentale, qui devenaient chaque jour plus graves. Le 4 avril, il porte à sa vache plusieurs coups de hache, en disant qu'il voulait la tuer pour la faire manger aux jeunes gens qui étaient venus lui acheter du vin. Aux cris de sa femme, des voisins l'empêchèrent de tuer la vache, le veillèrent pendant la nuit et, voyant qu'il paraissait tranquille, se retirèrent à la pointe du jour, vers 7 heures, la femme Manhavière quitta elle-même son mari pour aller à la cave mesurer du vin. Quel ne fut pas son désespoir lorsqu'en remontant elle trouva le cadavre sanglant de sa petite fille, âgée de 2 ans 1/2 qu'elle avait laissée dans un lit placé dans la même chambre que celui de Manhavière ! Celui-ci, repris par un accès de folie, s'était levé et avait coupé la gorge de l'infortunée victime avec un sécateur; il voulait, dit-il, « envoyer au Ciel un ange de plus. » Ce malheureux a été conduit devant M. le Procureur de la République de Rodez pour être enfermé dans l'asile des aliénés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 8 au 15 avril 1876.

Naisances.
Labro, Jean-Pierre, faubourg Cabessat.
Delpont, René, faubourg St-Georges.
Garrigue, Marie, faubourg Labarre.
Bergon, Célestin, à Béguins.
Soulayres, Marie-Laurence, place Nationale.
Nicolaï, Jean-Paul-Léon, rue Ste-Catherine.

Décès.
Jordanet, Marc-Antoine, prop., 58 ans, à Laparra.
Combebias, Jean, 70 ans, rue Cheval-Blanc.
Combarieu, Catherine, 83 ans, rue des Carmes.
Bergé, Simon, 60 ans, rue Ste-Barbe.
Guinel, Cécile-Désirée, 77 ans, Pte-Chartreuse.
Descazal, Marguerite, 83 ans, hospice.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOURS	FETES	FOIRES.
16 Diman.	PAQUES.	
17 Lundi.	s Lambert.	Prayssac, Vayrac.
18 Mardi.	s Parfait.	Cours, St-Caprais, Montredon, Comiac.
19 Mercr.	s Timon.	Duravel, Cremps.
20 Jeudi.	s Astier.	St-Cirq-Lapopie, Meyronne, Capdenac, Salviac, Capdenac.
21 Vend.	s Anselme.	
22 Samedi.	ss Soter et C.	St-Céré, St-Germain.

Lunaisons du mois d'Avril.
P. L. le 8, à 7 h. 48 du soir.
D. Q. le 16, à 8 h. 47 du soir.
N. L. le 24, à 7 h. 12 du matin.
P. Q. le 30, à 10 h. 36 du soir.
Les jours croissent de 1 h. 43 m.

Pour la chronique locale, A. Layton.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Dernières nouvelles

Versailles, 14 avril 76.

Le mouvement préfectoral qui a paru ce matin est plus étendu qu'on ne l'avait annoncé, puisqu'il comprend 47 préfetures.

En voici les parties principales : Sont révoqués, mis en disponibilité ou à la retraite :

- M. de Gombert, préfet du Lot.
- M. Fournès, préfet de la Savoie.
- M. Breynat, préfet de la Haute-Savoie.
- M. Revel du Perrou, préfet de la Haute-Loire.
- M. de Blignères, préfet de la Loire.
- M. Burin du Buisson, préfet de la Haute-Saône.
- M. Amiel Dabaux, préfet de la Drôme.
- M. Auray de St-Poix, préfet des Deux-Sèvres.
- M. Peloux, préfet de la Charente.

Sont nommés :
Préfet du Lot, M. Porteu, sous-préfet de Lisieux.

Préfet de la Meuse, M. Grangier de la Marinière, ancien préfet.

Préfet de la Charente-Inférieure, M. Régnault, ancien préfet.

Préfet de la Yonne, M. Hendié, ancien préfet.

Préfet de la Haute-Loire, M. Labordère, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Préfet de l'Orne, M. Lagrange de Langre, rédacteur au *Journal Officiel*.

Préfet de la Charente, M. Pradelle, sous-préfet de Dôle.

Préfet des Basses-Alpes, M. Poulain, sous-préfet de Coutances.

Préfet des Deux-Sèvres, M. Hertereau, secrétaire-général de la Somme.

M. Mahou, préfet de la Charente-Inférieure, est envoyé en Seine-et-Marne.

M. Goyot de Villeneuve, préfet de Seine-et-Marne, est envoyé dans l'Aisne.

M. de Nervo, préfet de l'Allier, est envoyé en Eure-et-Loir.

M. Letendre de Tourville, préfet d'Eure-et-Loir, est envoyé dans l'Ardèche.

M. de Vaufréland, préfet de l'Orne, est envoyé dans les Basses-Pyrénées.

M. Fournier-Sarlovèze, préfet de Loir-et-Cher, est envoyé dans l'Isère.

M. Piquet-Damesme, préfet des Basses-Alpes, est envoyé dans le Loir-et-Cher.

M. Tassin, préfet de la Sarthe, dans l'Eure.

M. de Sers, préfet de l'Eure, en Saône-et-Loire.

M. Degron, préfet de Saône-et-Loire, dans le Cher.

M. Souvestre, préfet de la Côte-d'Or, dans la Finistère.

M. Pihoret, préfet du Finistère, dans la Loire.

Versailles, 14 avril, soir.

M. Ricard est parti ce matin à 10 h. pour Niort. M. de Marcère, sous secrétaire d'Etat et M. Vergniaud, chef du cabinet, restent à Paris, pour assurer le service.

C'est vraisemblablement M. Dufaure, ministre de la justice, qui sera chargé de l'intérim de l'intérieur.

Au retour de M. Ricard, M. de Marcère prendra à son tour, quelques jours de congé.

Les électeurs des quinze circonscriptions devenues vacantes par suite des invalidations seront convoqués dans le courant de mai, probablement le 21.

Le général Changarnier va mieux, sans que son état toutefois ait cessé d'inspirer des inquiétudes.

On est très frappé dans les cercles politiques, du langage hostile à la Russie et des accusations dirigées contre cette puissance que se permettent les journaux allemands ou autrichiens qui passent pour représenter le plus fidèlement les sentiments et les vues du gouvernement allemand. La *Gazette de Cologne* elle-même dit

que les trois empires n'agissent pas tous, dans l'affaire orientale, avec une égale sincérité.

Le froid qui règne depuis trois jours et la neige qui a tombé cette nuit paraissent avoir fait un mal considérable dans les campagnes. La récolte des arbres à fruits paraît notamment très compromise.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 15 avril, 4 h., soir

Dans la nuit et la matinée du 13 avril, forte gelée dans presque toute la France.

Les journaux annoncent que les vignes sont compromises en partie dans l'Hérault, le Vaucluse et l'Aude.

Le *Moniteur viticole* dit que la gelée a été complète à Pézénas pour les vignes en plaine et de moitié sur les coteaux.

Dans les Charentes le mal est considérable; on dit que vignes étaient peu avancées en Bourgogne et dans le Beaujolais, par conséquent, elles ont peu souffert.

Bourse de Paris.

Paris, 15 avril 1876.

Rente 3 p. %	66.45
— 4 1/2 p. %	95.75
— 5 p. %	105.40

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

(Société anonyme au capital de 80 millions)

ÉMISSION

de 228,746 Obligations de 120 Francs

RAPPORTANT 6 FRANCS PAR AN ET REMBOURSABLES AU PAIR EN 10 ANS PARTIRAGES AU SORT, A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 1877.

I. — SOUSCRIPTION

Le Crédit Mobilier met en souscription publique 95,000 obligations soit un nombre égal aux obligations 3 0/0 de la C^e Immobilière qu'il possède ou dont il a la disposition.

Le prix d'émission est de 110 Francs.

(Jouissance du 1^{er} Janvier 1876)

Payables { 25 francs en souscrivant, 35 francs à la répartition, 50 francs le 1^{er} juin 1876, avec faculté d'escompte à 5 0/0.

II. — ÉCHANGE

Le solde, soit 133,746 obligations, est mis à la disposition exclusive des porteurs de 133,746 obligations 3 0/0 de la C^e Immobilière qui sont en circulation dans le public.

Échange titre contre titre et sans soufte.

EXPOSÉ

Les obligations sont offertes en échange et pour l'achat des droits des 228,746 obligations 3 0/0 de la Compagnie Immobilière en liquidation. — Elles sont destinées à remplacer par un titre nouveau, jouissant d'un intérêt fixe et d'un remboursement déterminé, les anciennes obligations de la C^e immobilière, qui n'ont rien reçu, ni comme intérêt ni comme capital, depuis le 1^{er} juillet 1870, et qui sont soumises à tout l'aléa de la liquidation.

GARANTIES

Chaque obligation nouvelle est garantie, comme intérêt et remboursement :

1^o Par l'actif total du Crédit Mobilier ;

2^o Par le dépôt, avec affectation spéciale, au Comptoir d'Escompte de Paris, d'une obligation 3 0/0 correspondante de la C^e Immobilière.

Les répartitions provenant de la liquidation de la C^e Immobilière, sous déduction des 6 francs d'intérêts payés, seront intégralement consacrées à l'amortissement des titres. En cas d'insuffisance de ces répartitions, le Crédit Mobilier s'engage à achever l'amortissement, de ses propres deniers, à la fin de la 10^e année, soit le 2 janvier 1886, au plus tard.

Chaque obligation nouvelle porte la signature d'un délégué du Comptoir d'Escompte de Paris, constatant le dépôt d'une obligation 3 0/0 correspondante de la Compagnie Immobilière.

La Souscription et l'Échange auront lieu

A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

45, place Vendôme, à Paris

Les Mercredi 19 et Jeudi 20 Avril 1876

LA COTE SERA DEMANDÉE DÈS LA RÉPARTITION

On peut, dès à présent, envoyer par correspondance le montant des souscriptions et les anciennes Obligations 3 0/0 de la Compagnie Immobilière à échanger.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréha, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 48 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès

de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :
 » Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalésière du Barry
 » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalésière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant épiciers.

Recommander en cette saison rhumes et de grippe, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

CONTREPOISONS. — Les personnes qui font usage du Chocolat purgatif de Desbrière, devront vérifier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte

la signature Desbrière.

MAL DE DENTS. — L'Eau du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative a su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement : depiano, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyablement de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la Chanson du Jour et le Conservatoire populaire du Chant ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les trois produits suivants, préparés par J. A. PENNÉS :
 La Dermatosine, émulsion lénitive pour faire disparaître les boutons, gerçures, engelures, éphélides, pellicules et autres altérations de la peau.
 Le Vinaigre antiseptique hygiénique, qui doit à l'Encalyptus Globulus son succès constatant pour les ablutions ou lotions sanitaires de la toilette.

Enfin, le Sel de Pennés, justement renommé pour composer des Bains stimulants, reconstituants et sédatifs ordonnés par les médecins les plus célèbres pour activer les fonctions de la peau, régulariser la circulation du sang et tonifier tout l'organisme.

Ces trois produits se trouvent en dépôt dans toutes les villes, dans les pharmacies et dans les maisons de Bains et sont expédiés de la fabrique, rue de Latran, n° 2, à Paris.

ACHETEZ VOS MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE
Economie réelle. — Garanties sérieuses.
 Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.
 Une des plus anciennes maisons de France.
AMIET ancien directeur de l'École de Horlogerie, membre de l'Académie nationale A.M.A.C.
 Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française de production. Envoi franco de prix et renseignements.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

G. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale

in-8° (édition épuisée).

Pour paraître prochainement :

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8°. — Prix : 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Éditeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
 de GRIMAULT & Co
 DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE
 Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.
 Dépôt dans les principales pharmacies.

FER DU D^r GIRARD
 L'Académie de Médecine de Paris a constaté, dans un exposé de ses travaux de 1872, que le Fer du D^r Girard détruit complètement la constipation et guérit en peu de temps :
 La Chlorose, La perte des forces,
 L'Anémie, L'Hystérie,
 L'Appauvrissement du sang, Les Irrégularités de la menstruation.
 Il fortifie les convalescents et les personnes d'un tempérament débile.
 Dépôt dans les principales Pharmacies.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorrhoides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PODOUS, dans leur Traité de Thérapeutique, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.
 Dépôts : Cahors, Vinel pharmacien ; à Figeac, Houillé épiciers.

LA VELOUTINE
 EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 DES
CHAUFFAGES ET VENTILATIONS
 DE
 Systèmes brevetés Ledru de Bournonville
LYON, Place Bellecour, 33, LYON
 Ces appareils de chauffage ont été établis avec le plus grand succès dans la cathédrale de Reims (95,000 m. c.), dans un grand nombre d'églises, maisons religieuses, temples, collèges, écoles, hôpitaux, préfectures, prisons, palais de justice, hôtels, théâtres, gares de chemins de fer, clâteaux, serres, etc. Dans l'industrie, leur emploi est généralement répandu dans les filatures, manufactures, brasseries, et pour le séchage des fruits, des orges maltées, des cartons, des bois, etc.
 Installation simple et rapide. Economie dans le combustible et facilité de nettoyage.

MACHINES A COUDRE
 DE TOUS LES SYSTÈMES
 ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.
 Machines de Famille DE SALON ET D'ATELIER
 pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.
LARRIVE, Mercier dépositaire à Cahors
 Seul Mâtin vendant
MACHINE A NAVETTE brevetée s. g. d. g.
 Marchant au pied et à la main
 Au prix de 125 francs montée sur joli guéridon.
 La même Machine montée sur grande table 150 francs
 Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr.
 Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
 DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE
 Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :
LECOQ ET BARGOIN.
 Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine :
Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesantier d'estomac.
Magdeleine. Maladies de la vessie, de la gravelle et du diabète.
Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.
Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.
Rigolette. Pâles couleurs, hystérie, lymphatisme, marasme, fièvres.
Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.
 Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent la bouteille.
 Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
 Sources de l'Etat. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesantier d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
HAUTEVILLE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.
 Administration de la Ce concessionnaire : PARIS, 22, boulevard Montmartre.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
 Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

PAPIER WILNSI
 Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON
 Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

Pharmacie DETHAN
 Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princ. Pharmacies de France et de l'Étranger.
MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE
PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse
 Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

DÉPURATIF DU SANG
Pilules d'Extrait de Salsepareille composé
 DU DOCTEUR E. SMITH, DE LONDRES.
 Remède doux, sûr et sans mercure. Guérison radicale des maladies de la peau, dartres, gale, herpès, rougeurs, démangeaisons, boutons, les douleurs rhumatismales et vices du sang.
 Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce dépuratif végétal qui adoucit le sang et rétablit la santé.
 Prix : 3 et 10 francs la boîte.
 Dépôt à Cahors, pharmacie DULAC.